

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

21351648

Déposé
31-08-2021

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/09/2021 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0767508639

Nom(en entier) : **GS CREW SERVICES**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue de l'Aéroport 50
: 4460 Grâce-Hollogne**Objet de l'acte :** SIEGE SOCIAL, DEMISSIONS, NOMINATIONS

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et du conseil d'administration de la société à responsabilité limitée « **GS CREW SERVICES** » ayant son siège social à 4460 Grâce-Hollogne, rue de l'aéroport 50, inscrite au registre des personnes morales de Liège, division Liège, sous le numéro TVA BE 767.508.639 RPM Liège. Société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Christine DÔME, à Liège, en date du 23 avril 2021, publié aux annexes du Moniteur Belge le 28 avril 2021 sous le numéro 0326625 en date du vingt-trois août mille vingt-et-un, il résulte que :

L'assemblée décide de nommer pour une durée illimitée à dater du 16 août 2021, Monsieur BIONDOLILLO Gioacchino Adrian en qualité d'administrateur.

Le conseil d'administration a décidé, en vertu de l'article 2 des statuts, de transférer le siège de la société à l'adresse suivante : 4460 Grâce-Hollogne, rue de l'aéroport 50 boîte 8.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Maître Christine DÔME, Notaire associé de la société à responsabilité limitée "Anne Françoise HONHON et Christine DÔME, Notaires associés" à Liège

Acte déposé au greffe :

- le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et du conseil d'administration du 23/08/2021
- la coordination des statuts

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").